

Le système électoral québécois et son administration par Élections Québec

Survol du système électoral québécois

Le **Canada est une fédération** au sein de laquelle les compétences sont partagées entre le gouvernement fédéral, ayant son siège à Ottawa, dix provinces et trois territoires.

Le partage des compétences politiques prévoit que les provinces détiennent une grande autonomie de gestion et sont des États fédérés à l'intérieur du Canada. À titre d'exemple, la santé, l'éducation et les affaires municipales sont des compétences exclusives provinciales, tandis que la défense, les frontières et le commerce international relèvent du gouvernement fédéral.

En matière électorale, il y a quatorze administrations électorales au Canada, indépendantes les unes des autres, soit une pour chacune des juridictions canadiennes. L'administration fédérale, Élections Canada, est responsable des élections fédérales sur l'ensemble du territoire canadien. Les administrations provinciales et territoriales, comme Élections Québec, sont responsables des élections provinciales.



Le Québec a un **régime politique parlementaire**, hérité du système politique britannique. Le premier ministre dirige le pouvoir exécutif. Il est le chef du parti ayant fait élire le plus de députés sur les 125 qui composent l'Assemblée nationale du Québec, soit un par circonscription électorale. Le mode de scrutin est uninominal majoritaire à un tour. Ainsi, les élections générales du 3 octobre 2022 permettront de faire élire 125 députés et le premier ministre dirige le parti politique ayant fait élire le plus grand nombre de députés à l'Assemblée. Les autres partis politiques représentés à l'Assemblée nationale du Québec formeront les oppositions lors des travaux parlementaires du pouvoir législatif.

Élections Québec et ses responsabilités

Élections Québec est un organisme de gestion des élections indépendant du pouvoir exécutif. Son dirigeant, le **directeur général des élections**, est une des cinq personnes désignées par l'Assemblée nationale et il détient une autonomie administrative et financière pour la gestion des élections québécoises. Malgré cette autonomie, il doit rendre des comptes annuellement à l'Assemblée nationale en produisant différents rapports financiers et des rapports de gestion. Ces rapports sont publics et, en ce sens, il rend des comptes aux citoyennes et citoyens.

Le directeur général des élections est nommé sur proposition du premier ministre, par résolution approuvée par le 2/3 des députés. Traditionnellement il est nommé à l'unanimité des membres de l'Assemblée

nationale. Son mandat est d'une durée de sept ans, et la personne titulaire demeure en fonction tant qu'elle n'est pas remplacée.

Afin de remplir ses différents mandats, le directeur général des élections peut compter sur environ **300 employés** permanents, en plus des 125 directeurs du scrutin, qui gèrent les bureaux d'Élections Québec situés dans les 125 circonscriptions électorales. Les cadres et les employés d'Élections Québec font partie du personnel de la fonction publique.

Le budget estimé pour les élections générales de 2022 est de 115 millions de dollars canadiens (85 millions d'euros). Il y a environ 6,3 millions d'électeurs inscrits. Le coût des élections est environ de 18,25 \$ canadiens (14 euros) par électeur.

Les élections provinciales québécoises sont réalisées conformément à la **Loi électorale du Québec**.

Les **principaux mandats** d'Élections Québec sont les suivants :

- Organiser les **élections provinciales** québécoises et soutenir les municipalités et les commissions scolaires dans l'organisation des élections municipales et scolaires du Québec. Pour ce faire, Élections Québec est notamment responsable de la gestion de la liste électorale permanente.
- Il autorise la création des partis politiques, veille au respect des règles de **financement** des partis politiques et des candidats, il assure le contrôle des rapports financiers et dépenses électorales et il verse les allocations publiques aux partis politiques, lors des élections provinciales, municipales et scolaires.
- En matière de contentieux électoral, le directeur général des élections détient des **pouvoirs d'enquêtes et de poursuites pénales**. Il peut également contraindre des gens à témoigner lorsqu'il enquête sur des allégations de fraude.
- Élections Québec **informe et renseigne** les électeurs, il réalise des programmes d'éducation à la démocratie et des campagnes de sensibilisation au vote.
- Finalement, Élections Québec a la responsabilité de contribuer à **l'amélioration des processus électoraux**, notamment par l'entremise de la recherche, de consultations, en formulant des recommandations ou encore dans le cadre de ses activités de coopération internationale.

La liste électorale permanente et les opérations électorales

Depuis 1997, Élections Québec est responsable de la **liste électorale permanente du Québec (LEP)** et de sa mise à jour par l'entremise de différentes sources d'information gouvernementales, notamment la Régie de l'assurance maladie du Québec, qui tient un registre à jour de tous les citoyens québécois et de leur adresse. À tout moment, les électeurs peuvent également contacter Élections Québec pour vérifier leur inscription et mettre à jour leur dossier. Durant une période électorale, les électeurs peuvent se présenter devant une commission de révision et faire modifier leur inscription jusqu'à quatre jours avant l'élection.

Le recensement des électeurs peut engendrer des coûts et des délais importants dans l'organisation d'une élection. La liste électorale permanente québécoise est prête à être utilisée à tout moment. Avec un coût d'entretien annuel d'environ 2 millions de dollars, la LEP a permis d'économiser plus de 100 millions de dollars canadiens en 25 ans grâce au fait qu'il n'est plus nécessaire de réaliser de recensements électoraux. Le pourcentage de personnes ayant la qualité d'électeur inscrites à la liste électorale permanente est estimé à 95 %, et ce, malgré le fait qu'un électeur peut choisir de ne pas être inscrit.

La coordination des **opérations électorales** est une des missions centrales d'Élections Québec. Depuis 2013, les élections générales se tiennent à une date fixée par la loi, soit le 1^{er} lundi d'octobre. La période électorale des élections générales du 3 octobre 2022 a officiellement commencé le dimanche 28 août, pour une campagne électorale d'une durée de 36 jours.

Il y a 125 circonscriptions électorales et au moins un bureau de **directeur du scrutin** pour chacune des circonscriptions. Ce sont les démembrements locaux d'Élections Québec. Les directeurs de scrutin sont les personnes responsables de l'administration des élections sur le terrain. Ils sont recrutés à la suite d'un concours public, pour un mandat de 10 ans. Ils sont neutres politiquement. Ils travaillent seulement quelques heures par mois entre les élections et doivent pouvoir travailler à temps plein durant une période électorale. Ils s'entourent d'une équipe de 12 à 15 personnes et ils sont responsables du recrutement et de la formation des quelque 500 personnes qui travailleront dans les bureaux de vote le jour de l'élection dans leur circonscription. Au total, cela représente environ 60 000 personnes pour les 125 circonscriptions.

Aussi, au Québec, il y a la possibilité de voter de différentes façons. Par exemple, par anticipation, la semaine avant le vote, par la poste pour les électeurs temporairement à l'extérieur de la province, mais aussi dans les résidences pour personnes âgées, dans les universités et même à domicile, si l'électeur est dans l'impossibilité de vous déplacer pour des raisons de santé. Tous ces **votes spéciaux** nécessitent une grande coordination.

Pour la remontée des **résultats électoraux**, le compte des bulletins de vote est réalisé par le scrutateur et le secrétaire dans le bureau de vote. Ces derniers sont responsables de la rédaction du « relevé de dépouillement ». Les résultats du bureau de vote sont transmis par téléphone au bureau de circonscription du directeur du scrutin. Les résultats sont saisis de façon décentralisée dans le système informatique d'Élections Québec. Immédiatement, les résultats préliminaires sont disponibles sur le site Web d'Élections Québec et partagés à tous les principaux médias du Québec. Ainsi, les citoyens peuvent suivre en direct l'évolution du dépouillement des voix et connaître les résultats préliminaires durant la soirée électorale. Les résultats définitifs sont confirmés dans les jours qui suivent, après une recension des votes et les recomptages judiciaires, au besoin.

L'encadrement du financement des partis politiques et des dépenses électorales

Le financement est populaire et public

Seuls les électeurs peuvent contribuer au financement d'un parti politique. Aucune personne morale (compagnie ou syndicat) ne peut participer au financement politique. Au palier provincial, les électeurs peuvent contribuer jusqu'à 100 \$ canadiens par année et par parti. Ce montant est doublé lors d'une année électorale. Ils doivent verser l'argent directement à Élections Québec, qui fait l'analyse de la contribution et la transmet par la suite aux partis politiques dans un délai de 48 heures.

Les partis politiques reçoivent également un **financement de l'État**, en fonction du financement reçu des électeurs (revenus d'appariement) et des résultats obtenus lors des dernières élections générales (allocation annuelle). C'est Élections Québec qui verse ces contributions aux partis politiques. Environ de 20% à 25% des revenus des partis politiques provient des contributions des électeurs, alors que de 75% à 80% provient du financement public de l'État.

Lors d'une campagne électorale, les partis ayant obtenu 1% des votes et les candidats ayant obtenu 15% des votes reçoivent également un remboursement de 50% de leurs dépenses électorales.

Équité et transparence

Afin d'assurer l'équité entre les partis politiques, il y a un **plafond des dépenses électorales** admises durant une campagne électorale. Pour les élections générales de 2022, le plafond est d'un peu moins de 10 millions de dollars canadiens (environ 7,5 millions d'euros) pour un parti politique et l'ensemble de ces 125 personnes candidates.

Afin d'assurer la transparence, les contributions des électeurs sont rendues publiques et sont publiées sur le site Web d'Élections Québec. Ainsi, la provenance des revenus des partis politiques est connue. Les partis politiques doivent produire à Élections Québec **des rapports de financement et de dépenses électorales** annuellement et lors des campagnes électorales. Ces rapports sont également publics.

Pouvoir d'enquête et de poursuites pénales

Le directeur général des élections détient un **pouvoir d'enquêtes et un pouvoir de poursuites pénales** si la Loi électorale n'est pas respectée. Il peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une personne, faire enquête sur l'application de la Loi électorale.

Il peut également poursuivre des électeurs, des partis politiques ou des entreprises devant les tribunaux, sans intermédiaire. Une équipe d'enquêteurs et d'avocats spécialisés en contentieux électoral est à l'emploi d'Élections Québec de façon permanente, s'assurant que les règles électorales soient respectées afin de protéger l'intégrité du processus et assurer la confiance des électeurs. Élections Québec détient son propre greffe pour l'émission des constats d'infraction, la réception des plaidoyers et le paiement des amendes.

Lorsqu'une personne est reconnue coupable de manœuvre électorale frauduleuse, cette dernière se voit privée de ses droits électoraux pour une période de cinq ans. La loi lui interdit alors de se livrer à un travail de nature partisane, de voter et de se porter candidate à une élection.

Communication, éducation à la démocratie et recherche

La Loi électorale confie à Élections Québec un vaste **mandat d'information au public**, mandat qu'il a souhaité étendre afin de toucher non seulement l'information proprement dite, mais aussi la publicité et l'éducation à la démocratie.

Élections Québec réalise également des activités de **recherche électorale appliquée** afin de demeurer informé des développements en matière d'administration des élections et afin de soutenir le directeur général des élections dans les travaux parlementaires associés à l'évolution de la législation électorale québécoise.

Les principaux partis politiques au Québec lors des élections générales 2022

Pour les élections générales de 2022, il y a 27 partis politiques autorisés par Élections Québec, dont 5 partis étaient représentés à l'Assemblée nationale au moment de sa dissolution le 28 août 2022. Au moment de la dissolution, il y avait 70 députés hommes et 55 femmes. C'était la première législature où le nombre de femmes était dans une zone paritaire située entre 40 % et 60 % des élus.

La situation au moment de la dissolution de l'Assemblée nationale – avant les élections

Partis politiques	Nom du chef	Nombre de députés
• Coalition avenir Québec	François Legault	76
• Parti libéral du Québec	Dominique Anglade	27
• Québec solidaire	Gabriel Nadeau-Dubois	10
• Parti québécois	Paul Saint-Pierre-Plamondon	7
• Parti conservateur du Québec	Éric Duhaime	1
• Députés indépendants		4

Les députés de l'Assemblée nationale après les élections

Partis politiques	Nom du chef	Nombre de députés
• Coalition avenir Québec	François Legault	90 +14
• Parti libéral du Québec	Dominique Anglade	21 -6
• Québec solidaire	Gabriel Nadeau-Dubois	11 +1
• Parti québécois	Paul Saint-Pierre-Plamondon	3 -4
• Parti conservateur du Québec	Éric Duhaime	0 -1
• Députés indépendants		0 -4

Dans les 25 dernières années, trois partis politiques différents ont formé le gouvernement du Québec et six personnes différentes ont été premiers ministres du Québec.

Partis politiques	Premier ministre	Années
• Parti québécois	Lucien Bouchard et Bernard Landry	1998-2003
• Parti libéral du Québec	Jean Charest	2003-2007
• Parti libéral du Québec	Jean Charest	2007-2008
• Parti libéral du Québec	Jean Charest	2008-2012
• Parti québécois	Pauline Marois	2012-2014
• Parti libéral du Québec	Philippe Couillard	2014-2018
• Coalition avenir Québec	François Legault	2018-2022
• Coalition avenir Québec	François Legault	2022-2026

En 2007 et en 2012, les gouvernements formés par le parti politique ayant le plus grand nombre de députés n'avaient pas réussi à obtenir 63 sièges, soit une majorité absolue à l'Assemblée nationale. Ils étaient donc en situation minoritaire au parlement. Dans les deux cas, des élections anticipées ont été déclenchées, écourtant la législature qui est d'une durée de 4 ans.